

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

B. P. 1575 YAOUNDE

CYCLE SUPERIEUR – 8^e PROMOTION 1986 – 1988

N° 7

DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE DES RISQUES AGRICOLES CAS DU CAMEROUN

*Mémoire de fin d'Etudes
en vue de l'obtention du*
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES D'ASSURANCES
(D.E.S.A.)

Par
DIARRASSOUBA Baba

Sous la direction de
Mr EKOUMOU Raymond
Directeur du Bureau Direct AMACAM – DOUALA

Juin 1988

- A mon feu grand-père qui demeurera à jamais pour moi une source d'inspiration.
- A tous ceux que j'ai connus pendant mon passage à l'I.I.A.

_____ o _____
_____ o _____
_____ o _____
_____ o _____

SIGLES UTILISES

===== ° =====

- 1) AMACAM : Assurances Mutuelles Agricoles du Cameroun
- 2) C D C : Cameroun Développement Corporation
- 3) CHOCOCAM : Chocolaterie et Confiserie du Cameroun
- 4) C I C A : Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance
- 5) C N A : Compagnie Nationale d'Assurance
- 6) E A M I : Entreprise Agricole de Moyenne Importance
- 7) FONADER : Fonds National de Développement Rural
- 8) I.I.A : Institut International des Assurances
- 9) ONCPB : Office National de Commercialisation des Produits de Base
- 10) ONPD : Office National de participation au Développement
- 11) NOSUCAM : Nouvelle Sucrierie du Cameroun
- 12) REGIFERCAM : Régie des Chemins de Fer du Cameroun
- 13) SAPH : Société Africaine des Plantations d'hévea
- 14) S I C : Société Industrielle du Cameroun
- 15) SOCAPALM : Société Camerounaise des Palmeraies
- 16) SOSUCAM : Société Sucrière du Cameroun.

S O M M A I R E

Pages

| | | |
|--------------------------|---|----|
| | AVANT -PROPOS | 1 |
| | INTRODUCTION | 3 |
| <u>PREMIERE PARTIE :</u> | <u>LES BESOINS DE SECURITE DU MONDE RURAL</u> | 5 |
| Chapitre I : | <u>UN APERCU DU MONDE RURAL</u> | 5 |
| | A - Tableau synoptique du Cameroun | 5 |
| | B - L'Agriculture | 9 |
| | C - L'Elévation | 13 |
| | Conclusion partielle | 15 |
| Chapitre II: | <u>LES BESOINS DU MONDE RURAL</u> | 16 |
| | A - Besoins propres à toute personne humaine .. | 16 |
| | B - Besoins liés aux activités du paysan..... | 20 |
| | Conclusion partielle | 21 |
| <u>DEUXIEME PARTIE :</u> | <u>LA REPONSE DES ASSUREURS AUX BESOINS DU MONDE RURAL</u> | 23 |
| Chapitre I: | <u>L'ELABORATION DES PRODUITS D'ASSURANCES POUR LE MONDE RURAL</u> | 23 |
| | I - Les Assurances de personnes | 23 |
| | II - Les Assurances de dommages | 23 |
| | III - Une formule de contrat adaptée | 28 |
| | Conclusion partielle | 29 |
| Chapitre II: | <u>LA GESTION DES PRODUITS D'ASSURANCES AGRICOLES</u> .. | 30 |
| | I - Caracteristiques générales des sociétés commerciales et non commerciales..... | 30 |
| | II - Organisation des Assurances Mutuelles Agricoles de France | 32 |

III - Des éléments de conquête du marché.33

C O N C L U S I O N G E N E R A L E35

B I B L I O G R A P H I E36

A N N E X E S38



AVANT - PROPOS

Le choix du thème de ce mémoire répond à un double objectif : Satisfaire à une exigence académique, puis surtout tenter de faire le point sur un secteur qui a du mal à s'imposer : celui de l'assurance des risques agricoles.

Au terme de l'étude, nous restons convaincus que beaucoup reste à dire. Des problèmes ont peut-être échappé à l'analyse. Nos suggestions souffriront sûrement de maladresses car elles seront sans support solide, telle l'expérience pratique d'un professionnel.

Pour toutes ces raisons, nous voudrions déjà demander l'indulgence du lecteur averti.

Néanmoins, notre espoir demeure que ce document puisse sensibiliser le monde professionnel et serve de base à des recherches plus circonscrites et plus approfondies.

Nous voudrions par ailleurs exprimer ici notre reconnaissance envers :

- Le Directeur de l'Institut International des Assurances (I.I.A) et ses collaborateurs pour tous les contacts qu'ils ont pris pour nous.

- Monsieur Pierre NDIOMO qui a été notre 1er encadreur

Nous restons redevable envers Mr. EKOUMOU Raymond qui malgré ses énormes charges et son temps réduit, s'est toujours mis à notre disposition, nous faisant ainsi profiter de sa riche expérience de technicien. La pertinence de ses argumentations nous ont été d'une très grande utilité.

.../...

Enfin, que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.



I N T R O D U C T I O N

La théorie économique en vogue au moment des indépendances des pays africains était que le développement passait par l'industrialisation. On avait alors, à la faveur du prix des matières premières et à la suite des deux chocs pétroliers (1974 et 1980), vu fleurir partout des usines clés en main. Certains commencèrent alors à parler de décollage économique.

Mais, à la veille du troisième millénaire, un constat d'échec cuisant s'impose. Des usines sont à fermer ou à brader car le contexte économique de crise a mis à nu leur absence d'intégration. Une reconversion apparaît donc utile pour espérer s'adapter à la nouvelle réalité.

Pour cela, certains pays se sont rabattus sur l'agriculture. Leur souhait est de pouvoir dégager des surplus qui permettraient de financer un type d'industrie nouvelle orientée vers la mécanisation de l'agriculture et la transformation des excédents qui en résulteraient.

Pour ce qui est du Cameroun, le développement des cultures pérennes et l'autosuffisance alimentaire ont été et resteront pendant longtemps une priorité du Gouvernement. Malheureusement, les exploitations agricoles subissent divers aléas dont certains menacent même quelquefois leur existence et contre la réalisation desquels le paysan n'a que peu d'emprise. Dans ce contexte, les assurances agricoles apparaissent donc comme une voie pour rendre supportables les conséquences de ces risques.

Paradoxalement, malgré le fait que l'agriculture occupe une bonne partie de la population rurale et intervienne pour une large part dans l'économie nationale, une réalité se dégage : le monde rural consomme peu ou pas d'assurance, alors qu'il s'agit là d'un secteur où l'idée de mutualisation, de solidarité et de partage des risques semble naturelle et évidente

Ce sont là autant de raisons qui nous ont poussés à nous intéresser au "DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE DES RISQUES AGRICOLES, LE CAS DU CAMEROUN"

Notre démarche consistera à présenter dans une première partie les besoins de sécurité vus à travers un tableau du paysage rural et de les analyser. La seconde partie traitera de ce que pourrait être la réponse des assureurs à ceux-ci, c'est-à-dire comment élaborer des produits adaptés à nos réalités et les gérer correctement.

PREMIERE PARTIE

LES BESOINS DE SECURITE
DU MONDE RURAL

Nous commencerons par présenter le monde rural Camerounais afin de donner un aperçu global sur sa constitution et ses activités. Nous nous y référerons constamment dans la suite de l'étude.

Le panorama ainsi obtenu sera exploité pour décèler des besoins de sécurité (C H 2) qui seront par la suite sériés et analysés (C H 3)

CHAPITRE I :

UN APERCU DU MONDE RURAL

Les tableaux^{et} chiffres que nous exploiterons dans ce document ont été tirés ou élaborés à partir du 6^e plan quinquenal qui couvre la période de : 1986 à 1991.

Le premier est une présentation synoptique de la géographie physique et économique du pays.

A - TABLEAU SYNOPTIQUE DU CAMEROUN

TABLEAU SYNOPTIQUE DU CAMEROUN

| Province | Superficie (Km ²) | Vegetation * Relief | Climat | Population (en 1986) | Industrialisation | Economie | Problèmes |
|--------------|-------------------------------|--|---------------------------------------|--|---|--|---|
| Adamaoua | 62.000 | Vastes plateaux | T° moyenne -abondantes pluies | 422.500 (urbanisation=22,64%) | embryonnaires réduites au IV ^e des peaux et du maïs | élevage: 1500000 Bovins 100.000 ovins agriculture tradit. (sorgho, maïs, igname moderne (café, kenaf) | -insuffisance maîtrise de l'eau -enclavement -sous-peuplement |
| Centre | 69.000 | plateaux savane et forêt Ile | 2 saisons de pluies 2 "sèches | 1 752 300 Ydé a plus de 75% pop. urbaine | -sucreries Transformation bois | agriculture Cacao : 50.000T(82-83) Banane plantain, douce, macabo, manioc. | -exode rural -insuffisance circuit de commer. -inorganisation centre urbain. |
| Est | 109.000 | forêts à 84% | équatorial | 476.000 (urbanisation=24%) | -Transfo. du bois | vivriers (manioc, plantain, arrachide autres Cacao, café, tabac bois) | -insuffisance infrastructures -sous-peuplement -esclavement |
| Extrême Nord | 34.260 | Montagnes et peneplaines savane | soudano-sahéliers 3 mois de pluie /an | 1.727.500 | usines de décoration et d'égrenade | cult. tradit. (mil et sor-modernes riz, coton, arrachide (SEMRY et SODECOTON) | -pas d'infrastructure agricole -manque d'eau -sous-scolarisation |
| Nord | 68.000 | plaines savane et steppe | tropical sec | 607.500 (urbanisation=17,2%) | -Textiles, huiles | élevage alimente pays agr.: (coton graine, sorgho, maïs, arrichide) | -eau infrastructure socio-écoq -enclavement |
| Nord-Ouest | 17.400 | savane + forêt tropi | equatorial | 1.164.000 (urba.= 20%) | agroindustries | agriculture élevage artisanat | -conflits foncier entre agri et éleveurs -circuit de commercialisation -exode rural |
| Littoral | 21.500 | plaines, plaines, montagnes | Tropical | 1.677.500 (influence Dja) | Douala = grand-centre industriel | agriculture moderne et traditionnelle | -exode rural |
| Ouest | 13.890 | plaines, plaines, montagnes, forêt sur surface | tropical tempéré (moyenne T°=22°) | 1.330.000 (urb.= 27%) | bes PME | élevage agriculture (café soja, tabac, cacao, pomme terre, banane N.B. grd pôte agricole | -surexploitation agricole à cause forte démographie -conservation produits agricoles |
| Sud | 47.190 | plateaux et collines Forêts tre | Equatorial | 406.600 26% urbanisation | agro-industries caoutchouc-huile de palme (sopapalm hévéa (Hévecam) Scierie | agré culture -cacaoprincipal culture vivrière (manioc macabo maïs Bois | -Baisse production agricole infrastructure socio-écon. |
| Sud-Ouest | 24.720 | Forêt tre en partie | une saison sèche et saison humide | 824.700 (44,6% urbanisation) | -Agro-industries (huile thé, caoutchouc) -rafinerie (SONARA) | Agriculture moderne (C.D.C., PAMEL) Café cacao banane | - circuit commercialisation - infrastructure socio-économique |

Ancien territoire placé sous la triple tutelle française, britannique et allemande, le Cameroun actuel est un pays qui se trouve au coeur de l'Afrique à la charnière de l'Afrique Occidentale humide et sahélienne d'une part et de l'Afrique centrale d'autre part. Il s'allonge du golfe de Guinée sur l'Océan Atlantique au lac Tchad, c'est-à-dire du 2^e au 13^e degré de latitude Nord. Ses frontières avec les Etats voisins lui donnent la forme d'un triangle de 475.442 Km².

L'étirement du pays et son ouverture sur la mer (350Km de côte) lui confèrent une grande variété de climats.

En effet, on distingue 2 grands ensembles : le climat équatorial et le climat tropical. Le domaine équatorial a 2 saisons de pluies et la végétation caractéristique est la forêt. On la trouve sur des sols argileux et latéritiques. Le domaine tropical possède quant à lui des nuances soudaniennes humides et sahéliennes sèches. La savane y est la végétation prédominante. Elle pousse sur des sols ferrugineux et latéritiques.

Le relief se caractérise par la présence de plateaux (Adamaoua et Ouest) que surplombe une dorsale de massifs isolés qui va du Sud au Nord. En contrebas des plateaux, s'étendent des plaines au voisinage de la côte et surtout à l'extrême Nord du pays. La dorsale joue un rôle de véritable château d'eau d'où divergent la plupart des fleuves et rivières importants. (Voir carte).

La population actuelle, estimée à 10.446.000 habitants, est d'une extrême jeunesse. Plus de la moitié a moins de 21 ans. Ceci est la conséquence d'une forte natalité et d'une mortalité encore élevée. On distingue 3 foyers de forts peuplements dans les provinces du centre, du littoral et de l'extrême-Nord. D'une façon générale, cette population est inégalement répartie et va de 4,4 habitants au Km² à l'Est à 95 habitants au Km² pour l'Ouest, soit une moyenne nationale de 22 habitants/Km². Les ruraux sont les plus nombreux. En 1986, ils étaient évalués à 6 671 000, ce qui représente près de 65 % de l'effectif global. Le revenu annuel moyen avoisine 311.000FCFA.

L'industrialisation repose en partie sur la transformation des matières premières du sol et surtout de l'agriculture en produits finis ou semi-finis. Elle demeure néanmoins encore jeune.

Ainsi, le Cameroun apparait comme un pays à population inégalement répartie. Les conditions physiques (climat et végétation) font de lui un résumé de l'Afrique, ce qui représente un atout sérieux pour le développement d'une agriculture et d'un élevage importants.

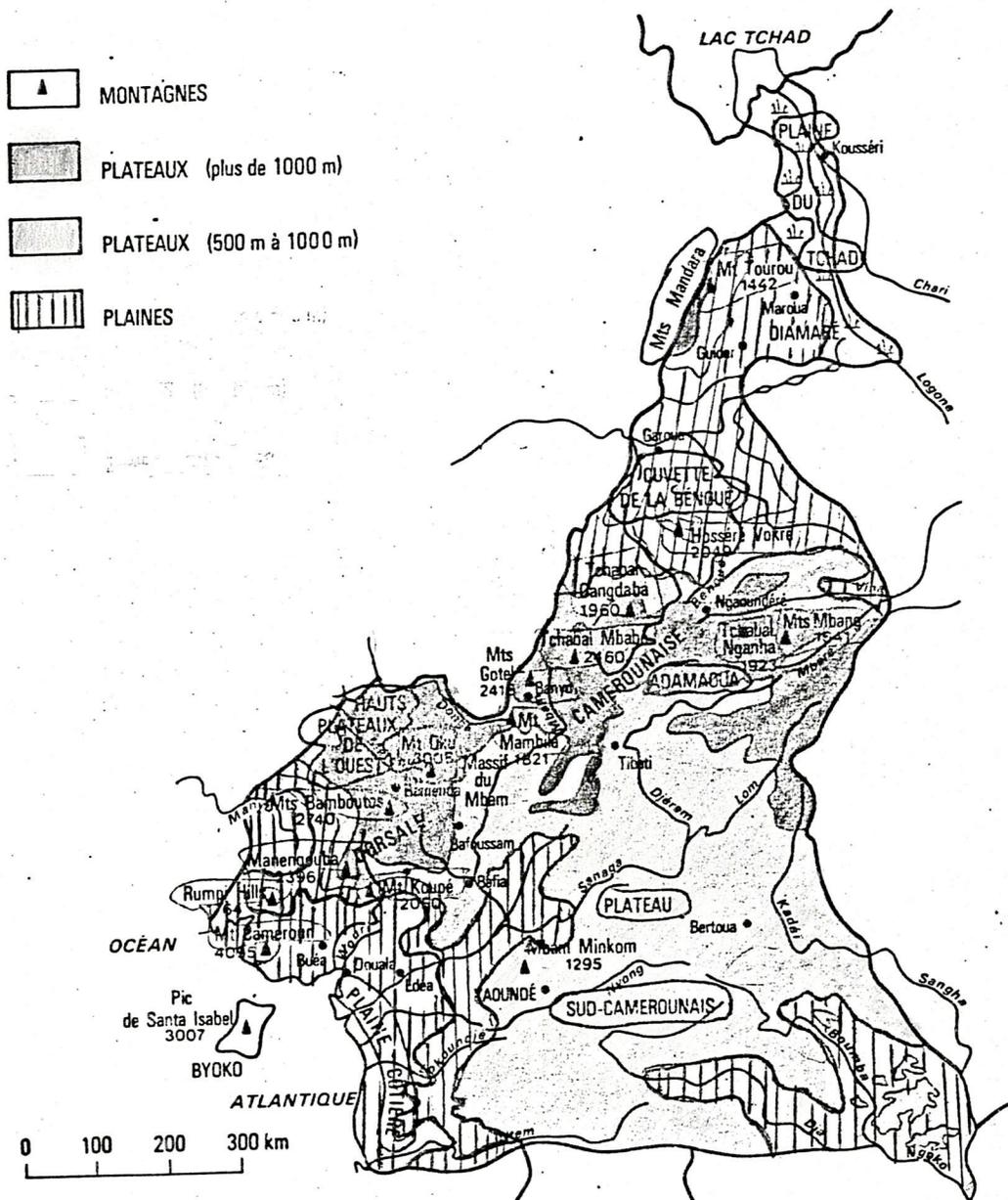


Fig. 1. Le relief du Cameroun.

SOURCE: Géographie du Cameroun
 tome 1 & 2. 4^e année technique)

B-L'AGRICULTURE :

Elle constitue l'épine dorsale de l'économie (voir tableau synoptique) et occupe plus de la moitié de la population. On y distingue des cultures vivrières et des cultures d'exportation.

B1. LES CULTURES VIVRIERES :

L'autosuffisance alimentaire est réussie de façon globale à 95% comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : SITUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES PRODUITS ALIMENTAIRES. (84-85)

| Produits | Production (10 ³ T) | Demande (10 ³ T) | Taux de couverture |
|-----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Céréales | 698 | 703 | 65,7 % |
| Féculents | 2752 | 2018 | 116 % |
| Légumes | 213 | 389 | 46,8 % |
| Fruits et autres | 943 | 508 | 138,3 % |
| Huiles végé- tales | 92 | 147 | 49 % |
| Sucre | 71 | 75 | 93,3 % |
| TOTAL | 4799 | 4559 | 95 % |

Ces cultures interviennent surtout dans la consommation et font rarement l'objet d'exportation. La main-d'œuvre utilisée est surtout familiale. Aussi, demeure-t-elle le fait du secteur traditionnel malgré la création de quelques unités modernes de production. Malheureusement, ces vivres ne sont pas correctement écoulés à cause de l'inorganisation des circuits de commercialisation, des difficultés de communication entre les provinces puis surtout les problèmes d'entreposage et de conservation.

B2. LES CULTURES D'EXPORTATION⁽¹⁾

Elles occupent une place de choix dans l'économie nationale et portent sur le cacao, le café, le coton, la banane, le thé, le tabac, le bois brut. Pour notre étude, nous avons opté de nous attarder sur le café et le cacao car ils représentent à eux seuls près de 75 % des exportations (hors-pétrole) et emploient une main-d'oeuvre importante.

- LE CACAO

Le cacao est la 1ère culture d'exportation. En 1984-85, la production était de 120.000T pour une superficie estimée à 449 000Ha. Près de 28 % de la production est transformée sur place dans les usines de la Société Industrielle du Cameroun (SIC) et des chocolateries et confiseries du Cameroun (chococam). L'essentiel de la production est concentrée dans les provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest. Le taux annuel de renouvellement des surfaces a été fixé à 3,2 % au cours du 5e plan.

Malheureusement, la production n'a pas augmenté comme on l'aurait souhaité et les 139 000T prévues pour la période 86-87 n'ont pas été atteintes. En fait, la culture cacaoyère est confrontée à d'énormes difficultés qui ont pour nom, le vieillissement des plantations, l'archaïsme des techniques culturales (large utilisation de la houe et de la machette) et les multiples maladies dont la pourriture brune.

- LE CAFE

Sa production est en stagnation. Elle oscille autour de 118 000T. En 1986, les surfaces cultivées atteignaient 387 900Ha dont 153 000Ha pour l'Arabica et 234 900Ha pour le Robusta. La culture de l'Arabica se pratique sur les hautes terres tempérées de l'Ouest et du Mungo. Elle est limitée par le manque de terres disponibles. Pour la saison 84-85, la production était de 38 000T.

(1) Source = l'olympie des ruraux : Maroua 88-Cameroun Tribune.

Quant au Robusta, il est répandu et connaît une hausse ces dernières années. On a récolté près de 80 000T.

Des programmes de régénération et d'expansion sont prévus tant pour le café que pour le cacao. La Société pour le Développement du cacao (SODECAO) s'attèle à cela. Mais, pour que ces objectifs soient atteints, la création de champs semenciers pour la distribution d'hybrides sélectionnés est indispensable. Il faudra également renforcer la lutte phytosanitaire et l'octroi de primes d'encouragement aux paysans car les exportations pourraient être compromises par la baisse que connaissent les cours du marché mondial.

Par ailleurs, on constate que l'agriculture actuelle se résume à un certain nombre de traits caractéristiques.

B3. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPAREIL DE PRODUCTION

L'agriculture est en majorité traditionnelle car 90 % des surfaces sous cultures ont recours aux méthodes anciennes symbolisées par :

- Une faible consommation des facteurs modernes de production (22 % seulement des exploitants utilisent des engrais organiques et 33 % des engrais chimiques).

- Une faible mécanisation avec 2 % de motorisation et 13 % de traction animale.

Par contre, le secteur moderne qui existe se distingue par sa forte productivité, la nécessité d'énormes capitaux et une gestion stricte. Pour le moment, seules les cultures de palmier, de l'hévéa, de la banane, de la canne à sucre et du coton (dans une moindre mesure) en profitent. Ces cultures sont le fait des Sociétés privées et de développement.

En effet, celles-ci sont multiples et jouent un important rôle économique. C'est ainsi que la Société Camerounaise des palmeraies (SOCAPALM) au capital de 9 470 milliards a réalisé 21 000Ha de palmiers pour une production de 357.000T. La Cameroon

Development Corporation (C.D.C) a un capital de 10 milliards et s'occupe des cultures de l'hévea, du palmier à huile, de la banane douce ... etc. Les superficies cultivées sont de 38 000Ha. Dans le domaine sucrier, on a la Société sucrière du Cameroun (SOSUCAM); NOSUCAM...etc.

Selon le recensement de 1984, l'âge moyen de la population agricole était de 47 ans et la taille moyenne des exploitations avoisinait 1,74ha. Cette population est vieillissante à cause de l'exode vers les villes. Aussi, pour espérer maintenir le niveau de production actuel et l'améliorer, la stratégie du Gouvernement consiste-elle à créer une nouvelle race de paysans modernes. Ils posséderont des exploitations Agricoles de Moyenne Importance (EAMI). Elles se situent à mi-chemin entre les parcelles traditionnelles et les grandes surfaces modernes. Cinquante deux (52) milliards sont prévus dans le 6e plan quinquenal à cet effet et quatre vingt quatre (94) projets sont en cours.

Pour assurer un plein succès, aux EAMI, le Fonds National de Développement Rural (FONADER) sera modifié et transformé en une véritable banque agricole. Ces agriculteurs constitueront la locomotive qui doit entraîner une mutation structurelle de l'appareil de production.

Enfin, pour permettre aux paysans de mieux écouler le produit de leurs récoltes, il existe des coopératives et des unions de coopératives dont la plus structurée est l'Union des Coopératives de Café et Cacao qui vend elle-même sa récolte à l'étranger. Cela est déjà un gros avantage. Les coopératives servent également d'intermédiaires avec les organismes d'encadrement pour l'obtention des semences, des plants ou des pesticides. Mais, malgré leur importance capitale, ces regroupements professionnels connaissent les problèmes suivants:

- difficultés de gestion à cause de la faible dépendance des dirigeants vis à vis des coopérateurs.

- faible rémunération des services rendus (collecte et commercialisation).

.../...

- insuffisance du suivi et du contrôle.

Tous ces traits montrent combien l'agriculture est une activité très importante. Néanmoins, pour des raisons climatiques et géographiques, dans certaines provinces, la priorité est accordée à l'élevage.

C- L'ELEVAGE :

L'élevage se pratique sur les plateaux et les plaines du Nord, du Nord-Ouest et surtout de l'Adamaoua. Son expansion s'inscrit dans l'optique gouvernementale d'autosuffisance en protéines animales qui est de fournir au moins 36kg/an en équivalent viande à chaque Camerounais. C'est un élevage encore traditionnel en partie. Néanmoins un effort progressif est en train d'être fait dans la création de pâturage artificiel, et l'intégration des sous produits agro-alimentaires (melasse, tourteaux) dans la consommation du bétail.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs qui n'ont cessé de croître et cela malgré les problèmes qui existent dans ce secteur.

TABLEAU 2: EVOLUTION DU CHEPTEL DE 1981 A 1985

| Périodes Espèces | 1981 - 1982 | 1982 - 1983 | 1983 - 1984 | 1984 - 1985 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| BOVINS | 3.680.000 | 3.439.370 | 4.040.000 | 4.151.370 |
| OVINS ET CAPRINS | 3.312.000 | 3.531.650 | 3.700.000 | 4.567.600 |
| PORCINS | 404.000 | 762.370 | 840.000 | 1.078.850 |
| VOLAILLES | 10.590.000 | 8.297.600 | 11.000.000 | 11.465.400 |

(Source : VI° plan quinquenal 1986-1991)

Le taux de croissance de la production bovine est près de 3,1 % par an grâce au support en amont des stations zootechniques de Wakwa et de Louggeré qui assurent la sélection et la diffusion du bétail.

La production ovine et caprine se limite à l'activité familiale et intervient dans une faible mesure dans le circuit économique.

Dans le même temps, les porcs participent également à la consommation urbaine malgré les obstacles religieux qui s'opposent à son expansion. Leur production est restée en deçà des Prévisions (1,94Kg/hab/an contre 3,18Kg/hab/an) à cause des épidémies.

Quant à l'élevage de volaille, il est représenté comme le secteur faisant appel à plus de modernisme. Il a d'énormes chances de se développer encore davantage car la concurrence déloyale qui était exercée par les importations de poulets de chair congelés vient d'être arrêtée.

S'il est vrai que l'élevage Camerounais se maintient à un niveau acceptable, il faut néanmoins reconnaître qu'à l'image des autres domaines, ce secteur connaît également divers problèmes dont :

- La dépendance de l'étranger pour certains vaccins
- L'insuffisance des infrastructures vétérinaires
- La difficulté d'éradication des glossines
- L'apparition de maladies conjoncturelles comme la peste bovine et la peste porcine africaine qui ont entraîné la mort de plus de 18 000 têtes de bovins et 87 000 têtes de porcins. La peste porcine existe encore de nos jours.
- La sécheresse qui sévit dans les zones sèches, ce qui nécessite la création de points d'eau.
- La persistance des méthodes archaïques de gestion du cheptel.

CONCLUSION PARTIELLE :

De par sa situation géographique, la diversité des reliefs, des sols et des climats, le Cameroun se présente comme doté d'atouts exceptionnels en Afrique noire.

Toutefois, l'on observe qu'après avoir atteint l'autosuffisance alimentaire avec les techniques culturelles du début de la colonisation, le Cameroun n'arrive pas à dégager des excédents véritables. Parallèlement, les produits agricoles d'exportation n'ont pas atteint en tonnage le niveau que l'on était en droit d'espérer.

On observe comme une désaffection de la condition rurale qui se traduit par une absence de renouvellement de la population et un vieillissement de celle-ci. Pour lutter contre cet exode, la stratégie du Gouvernement est d'améliorer le niveau de vie du paysan en satisfaisant progressivement d'une part aux besoins propres à toute personne humaine et d'autre part à ceux liés à son activité.

C'est la manière dont cette politique se développe sur le terrain que nous allons examiner dans le second chapitre en nous apesantissant particulièrement sur la satisfaction des besoins de sécurité.

| Page | Paragraphe | Ligne | Au lieu de | Lire |
|------|--------------------|------------|-------------------------------|------------------------------|
| 3 | 2e | 3e | ...de crise <u>à</u> mis... | ... de crise <u>a</u> mis... |
| | 4e | 5e | ...quelque fois... |quelquefois... |
| 5' | 6e ligne (Nord) | 3e colonne | Steffe..... | Steppe.. |
| | 7e ligne (N-Ouest) | 8e colonne | Conflits fonciers.... | Conflits fonciers. |
| | 9e ligne (Ouest) | 7e colonne | NE: grd fote agricole... | NB: grd pôle agricole |
| | 10e ligne (Sud) | 6e colonne | agroculture..... | agriculture |
| 6 | 4e | 2e | surplombent | surplombe |
| | " | 6e | la plus part | la plupart. |
| | 5e | 1ere | 103 886 000 | 10 446 000 |
| 10 | 3e | 4e | qui ont pour <u>non</u> | qui ont pour noms... |
| | " | 6e |de la <u>roue</u> | ...de la houe.... |
| | 4e | 2e |atteignaient..... | ...atteignaient. |
| 12 | 2e | 7e |poséderont |posséderont . |
| | " | 10e | prévues | prévus. |
| 13 | 2e | 6e |entraîn.... | ...en train. |
| 14 | 5e | 1ere |se maintien..... |se maintient. |
| 15 | 1er | 1ere | De part... | De par. |
| | 4e | 3e | ...sur <u>le</u> satisfaction |sur la satisfaction |
| 17 | 3e | 1ere | exploitent..... | exploite... |
| 18 | 2e | 1ere | Malheureusement | Malheureusement. |
| | " | " | permi | permis. |
| | 3e | " | pallier <u>à</u> cette... | pallier cette |
| 19 | 1er | 5e | un essoufflement | un essoufflement |
| | 3e | 11e | quelque fois | quelquefois. |
| 20 | 3e | 2e |bien que <u>de</u> celle | bien que celle... |
| | 4e | 4e | soucis | souci |
| 21 | 1er | 5e | au vue | au vu |
| 23 | 1er | 1ere | puis qu'il | puisque'il |
| | 2e | 7e | s'en désaisir | s'en dessaisir |
| | 2e | 8e | mèlent | mêlent |
| 24 | 3e | 4e | qu'on citadin | qu'un citadin. |
| 25 | 4e | 3e | soucis | souci |

| | | | | | | | | |
|----|---|-----|---|------|---|----------------------------|---|--------------------------|
| 26 | : | 4e | : | 7e | : | exonorer | : | exonérer. |
| | : | 5e | : | 4e | : | de.....alimentaires | : | de produits alimentaires |
| | : | 5e | : | 5e | : | quelque fois | : | quelquefois. |
| 27 | : | 2e | : | 1ere | : | quelque fois | : | quelquefois |
| | : | 3e | : | 12e | : | il y faudra..... | : | il faudra . |
| 29 | : | 4e | : | 3e | : | ne trouverons | : | ne trouveront. |
| | : | " | : | 6e | : | soucis | : | souci. |
| 30 | : | 1er | : | 1ere | : | défini..... | : | défini |
| | : | 4e | : | 6e | : | 1 000 000 000 F | : | 100 000 000 F. |
| 31 | : | 4e | : | 1ere | : | recou <u>vr</u> ir | : | recourir |
| 32 | : | 1er | : | 4e | : | labàs | : | là-bas. |
| | : | 2e | : | 2e | : | constitut | : | constitue. |
| 33 | : | 1er | : | 1ere | : | d'ogénisatin | : | d'organisation |
| | : | 2e | : | 2e | : |semble le prédisposer: | : | ...semble la prédisposer |
| 34 | : | 2e | : | 2e | : | parainées | : | parrainées |
| | : | 3e | : | 1ere | : | soucis | : | souci |
| | : | | : | | : | | : | |
| | : | | : | | : | | : | |

CHAPITRE II

LES BESOINS DU MONDE RURAL

Pour notre étude, nous nous intéresserons beaucoup plus aux paysans moyens qu'à ceux qui sont détenteurs d'exploitations modernes pour deux (2) raisons. D'abord parce que la majeure partie de la population rurale est dans cette tranche, ensuite parce que la gestion de leur champ au plan de la sécurité semble poser plus de difficultés techniques. Les unités agro-industrielles trouvent en général une couverture satisfaisante auprès des assureurs qui leur proposent des polices calquées sur les contrats étrangers. Il n'y a donc pas là des spécificités.

Pris donc dans son cadre de vie, les besoins de l'agriculteur sont de deux (2) ordres : ceux communs à toute personne humaine et ceux qui touchent à la protection de son activité.

A°-BESOINS PROPRES A TOUTE PERSONNE HUMAINE

Ils sont divers et variés et vont des besoins physiologiques liés directement à la survie (manger, se soigner...); des besoins de sécurité jusqu'aux besoins d'accomplissement de soi. Au niveau du monde rural, nous mettrons l'accent sur quelques aspects de ceux-ci afin de voir s'ils sont satisfaits ou non. Il s'agit de

- l'habitat
- les transports
- l'éducation.

LE BESOIN DE SE LOGER

Si en ville, le besoin de se loger peut constituer une préoccupation, il faut reconnaître que tel n'est pas le cas à la campagne ou dans les villages. Chaque famille réussit à se loger dans des conditions plus ou moins acceptables. Ceux qui n'ont presque pas de revenu de leur exploitation construisent entièrement en matériaux traditionnels, pendant que les plus aisés consomment da-

vantage de produits manufacturés (tôles, ciment...etc). La difficulté qui se pose souvent est celle de l'eau potable. Le Gouvernement en est conscient et l'objectif actuel vise à placer un point d'eau pour 250 à 500 habitants. Les zones rurales sont dotées de pompes manuelles, des forages ou des puits à ciel ouvert.

LE BESOIN DE SE DEPLACER

C'est un secteur essentiel au développement des activités humaines. La route et le chemin de fer demeurent les voies les plus sollicitées.

La Régie des Chemins de Fer du Cameroun (REGIFERCAM) exploite actuellement 1114Km de voie avec 55 gares. Cela permet de transporter annuellement 2 500 000 passagers et près de 2 000 000 de tonnes de marchandises.

Les pistes rurales sont quant à elles, le fait des Sociétés de développement, de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB), des provinces. Elles servent à l'acheminement des produits agricoles des champs aux villages et de ceux-ci vers les grands centres demandeurs.

Malgré les énormes efforts, beaucoup reste à faire pour désenclaver certaines régions (Est, Sud) et pour l'entretien des voies existantes.

LE BESOIN DE S'INSTRUIRE

Pour beaucoup de paysans, la scolarisation est la voie par laquelle l'on peut gagner aisément sa vie tout en étant dispensé des travaux champêtres. C'est donc la sortie de l'aliénation, la garantie de pouvoir être pris en charge par sa descendance.

Pouvoir assurer les frais d'écolage d'un enfant devient alors comme une planche de salut, le plus bel investissement que l'on puisse faire.

L'Etat y a très tôt pris conscience. Aussi, tente-t-il de rapprocher les écoles des populations. Depuis le 5e plan, il essaie de doter chaque arrondissement d'un collège d'enseignement secondaire (CES) et chaque département d'un lycée. Ces établissements sont gratuits mais les manuels sont payants.

Malheureusement, les problèmes économiques n'ont pas permis la création de tous ces collèges et lycées prévus. Cette réalité a permis de mettre en valeur la contribution du secteur privé. Il accueille à lui seul près de 47 % des élèves du secondaire. Dans ce contexte, le droit à l'instruction devient conditionné par l'argent. Aussi, seulement ceux qui auront le pouvoir monétaire seront les seuls à pouvoir accorder un niveau d'éducation élevé à leurs enfants, ce qui augmente fortement les déperditions.

C'est pour pallier cette lacune que le programme de l'office National de Participation au Développement (ONPD) vise à récupérer les jeunes qui n'ont pas pu continuer et de les reconverter au travail de la terre. Plus de 4 900 adolescents ont déjà profité de ce projet.

LES BESOINS DE SECURITE

La santé est assurée par les hôpitaux (provinces et départements) et les dispensaires. Mille cinq cents villages-santé prodiguent déjà les soins de santé primaire aux populations. Les budgets accordés à ce secteur ont évolué entre 1981 et 1986 de la façon suivante :

TABLEAU : EVOLUTION DU BUDGET-SANTE DE 1982 A 1986

| Exercices | Budget santé en millions | part par rapport au budget global |
|-------------|--------------------------|-----------------------------------|
| 1981 - 1982 | 13 600 | 4,3 % |
| 1982 - 1983 | 18 800 | 4,6 % |
| 1983 - 1984 | 24 800 | 4,8 % |
| 1984 - 1985 | 29 700 | 4,8 % |
| 1985 - 1986 | 34 500 | 4,6 % |

(Source : VI° plan quinquenal 1986-1991)

Une situation apparait clairement à travers ce tableau : la stagnation de la proportion du budget accordé à la santé entre 1984 et 1985 et même sa regression en 1986. Cela correspond certes à la situation économique de plus en plus difficile mais pourrait signifier un éssoufflement des pouvoirs publics. Cette réalité vient aggraver encore les insuffisances⁽²⁾ qui existaient déjà.

En effet, en 1986, il y avait 26 872 lits soit 1 lit pour 400 habitants et une personne médicale ou paramédicale pour 860 habitants. En zone rurale une propharmacie est à la disposition de 70 000 personnes.

Devant ce manque notoire, les populations les plus aisées se rabattent sur les cliniques privées. Les moins riches (dont la majeure partie des ruraux) sollicitent les services de tradipraticiens. Cette forme de médecine prend de plus en plus de l'importance avec création d'un ordre national de tradipraticiens. Pour le moment, il lutte contre le charlatanisme et pourrait en partie être un partenaire valable à la médecine européenne. Un exemple de cohabitation entre les 2 formes de médecine existe déjà au Sénégal. Malheureusement et contrairement à ce que l'on pourrait croire, les frais de prestation et autres sont souvent égaux voire même quelque fois plus élevés que dans les cliniques modernes.

Ainsi le paysan pourrait-il se retrouver anxieux en cas de maladie, d'accident et même devant les conséquences de la mort.

En ce qui concerne la mort, plusieurs problèmes peuvent se poser. D'abord les héritiers réussiront-ils à faire face aux éventuels engagements financiers que l'on aurait contractés auprès des organismes de développement ? Auront-ils ensuite les moyens de continuer la gestion de l'exploitation agricole et de prendre en charge l'éducation des enfants ? Enfin, qui est-ce qui prendrait en compte les frais funéraires d'un paysan démuné ?

(2) En 1986 la population était de 10.446.000 habitants dont 3/4 de ruraux

Nombre de propharmacies = 112

Personnel médical et paramédical = 12 193

De même, en ce qui concerne les travaux champêtres, que se passerait-il si un grave accident survenait ? Ces événements sont nombreux et vont des morsures de serpents jusqu'aux hernies d'effort. Il y a également les possibilités de s'empoisonner en utilisant des pesticides ou autres produits chimiques. Dans le pire des cas, comment supporterait-on une infirmité totale ?

Ce sont là autant de soucis qui préoccupent le paysan dans sa vie de chaque jour au même titre que les besoins liés à ses activités.

B'. BESOINS LIES AUX ACTIVITES DU PAYSAN

Ce type de besoins concerne : tant la protection des biens que celle contre les conséquences des actes dont le paysan répond.

Pour cette étude, nous négligerons les problèmes de responsabilité car en général, ils se résolvent à l'amiable et font rarement l'objet de poursuite judiciaire. Cet aspect ne constitue vraiment pas un souci au niveau paysanal.

Par contre, les plantations sont exposées à l'incendie et à la sécheresse. Les deux (2) peuvent d'ailleurs s'interpénétrer car pendant les périodes de forte sécheresse, les incendies surviennent plus facilement aux champs et aux bâtiments. Les exploitations sont également exposées aux tornades.

Il peut arriver que des insectes s'abattent sur certaines régions. Le Cameroun a certes été épargné jusqu'à présent, mais l'actualité de ces derniers temps est riche en informations sur les graves dégâts qu'ont causés les criquets en Mauritanie et au Niger.

A propos des aléas menaçant les exploitations, il est bon de mentionner que ceux-ci varient selon que nous soyons en face d'une parcelle de cultures vivrières ou pérennes.

En général, les conséquences sont de loin plus étendues pour les cultures pérennes. D'abord parce que le cycle de production de certains vivriers est biannuel, ce qui constitue une possibilité de "rattrapage" en cas de sinistre. Dans ce contexte, le paysan a des chances de se remettre facilement au vu de l'organisation du système social, ensuite parce que les cultures pérennes engagent beaucoup plus d'impôts. Les conséquences de la réalisation d'un risque sont donc plus difficiles à supporter.

La récolte peut quant à elle être l'objet d'un vol qu'elle soit sur pied dans le champ ou stockée. Enfin, depuis un certain moment, on assiste à une perpétuelle fluctuation des prix de vente des produits des cultures pérennes (café, cacao).

Le bétail n'est pas totalement à l'abri des épizooties ou des épidémies et de la sécheresse. Elles peuvent décimer tout le cheptel, faisant ainsi disparaître le pouvoir d'achat de certains paysans.

CONCLUSION PARTIELLE :

Nous avons, tout le long de l'examen des besoins de sécurité du monde rural, présenté les aléas qui affectent l'activité agricole ou pastorale. Nous la récapitulons succinctement dans les lignes qui suivront.

S'agissant des besoins liés à la personne du paysan, nous avons noté les efforts déployés par le Gouvernement dans le domaine des transports, de la santé, de l'éducation et en avons souligné les limites. Il a été également relevé que la protection contre les risques d'accidents, la couverture des risques de décès et ses conséquences et puis de retraite étaient totalement laissées à la charge du paysan.

S'agissant des aléas qui menacent son activité, nous avons mentionné le caractère relatif des risques que courent les exploitations vivrières alors que ceux relatifs aux cultures pérennes se signalent par leur spécificité.

Par conséquent, nous nous sommes demandé, compte tenu de la place qu'occupe le paysan et le monde rural dans la politique du Gouvernement, si la recherche de solutions tendant à améliorer la satisfaction de ses besoins et à réduire les risques planant sur son activité ne serait pas de nature à relancer l'intérêt des jeunes pour la terre.

Aussi, avons-nous décidé de nous engager à mener la réflexion dans ce sens en considérant d'une part la réponse des assureurs face à cette demande latente et encore insuffisamment exploitée.

Telle doit être la substance de notre deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE

LA REPOSE DES ASSUREURS AUX BESOINS

DU MONDE RURAL

Nous entretiendrons dans cette partie une correspondance avec ce qui a été dit dans la 1ère partie puis qu'il s'agit d'une réponse . La démarche consistera à traiter dans un 1er chapitre les problèmes qui pourraient exister pendant la phase d'élaboration des produits d'assurances agricoles et à voir dans un 2e chapitre, le mode de gestion qui serait le mieux approprié à ces types de contrats.

CHAPITRE I

L'ELABORATION DE PRODUITS D'ASSURANCES POUR LE MONDE RURAL.

Dans l'étude que nous mènerons, nous mettrons l'accent sur les risques qui intéresseraient les assureurs privés par rapport à ceux qui sont ou qui devraient être du ressort des pouvoirs publics. C'est le cas du risque invasion par les criquets ou de la sécheresse. En général, lorsque ce genre d'événements se réalise ils sont très étendus tant en superficie qu'en valeur. Pour cela, les assureurs préfèrent-ils le plus souvent s'en désaisir. Dans le cas où ils s'y mêlent, c'est que l'Etat les soutient en aval en jouant le rôle d'un réassureur stop loss.

Actuellement, un autre risque intéresse l'Etat : c'est la fluctuation des cours des matières premières. L'ONCPB joue le rôle d'une caisse de stabilisation. A l'avenir, il n'est pas impossible de tenter de couvrir ce type d'aléa surtout que l'union des Coopératives de Cacao écoule elle-même sa production sur le marché international.

Les principaux risques que nous avons dénombrés et qui intéresseraient les compagnies d'assurances peuvent se regrouper en assurances de personnes et en assurances de dommages.

I. LES ASSURANCES DE PERSONNES

Il s'agit de couvrir les risques de maladies, d'accident de travail, de décès (assurance funérailles et assurance rente

éducation). Nous prendrons ces risques cas par cas et essayerons de dégager les spécificités de chacun d'eux.

I.1- CAS DE L'ASSURANCE-MALADIE

La vie en milieu paysan présente beaucoup plus de dangers car les conditions d'hygiène y sont souvent peu développées. Un relèvement des tarifs sera donc indispensable par rapport à ceux appliqués en ville. Par contre, nous avons vu dans la 1ère partie qu'il existait très peu de centres hospitaliers et de pharmacies en zone rurale. Par conséquent, lorsque l'on voudra proposer un tel produit aux paysans, il sera indispensable d'en tenir compte. Nous pensons par exemple au fait que seules ne sont reconnues que des ordonnances délivrées par un médecin diplômé d'une école de médecine. Dans le cas d'espèce, ne pourrait-on pas accepter celles d'infirmiers ? De même, lorsque l'ordre des tradipraticiens sera bien structuré, ne serait-il pas envisageable de couvrir leurs prestations ? Ce sont là autant de points qui nous imposent de considérer l'assurance maladie en milieu agricole avec un oeil différent.

I- 2. L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS

Il n'y a pas là de spécificités car la couverture est similaire à celle des autres professions. La seule différence qui existe réside dans la fréquence de réalisation des sinistres. Le planteur est beaucoup plus exposé qu'un citadin. Des corrections seront par conséquent nécessaires dans l'élaboration des tarifs.

Au niveau des frais médicaux et pharmaceutiques puis de la délivrance des certificats médicaux, les observations faites à propos de l'assurance maladie gardent également ici tout leur poids.

Enfin, en milieu rural où les traditions et les religions occupent encore une place importante, une attention particulière devra être portée à la clause bénéficiaire en cas de décès. Dans la majeure partie des cas, elle risque de se présenter comme une source de discorde entre les survivants.

I - 3. LES ASSURANCES EN CAS DE DECES

Les assurances en cas de décès en milieu rural se buteront sur le problème d'élaboration d'une table de mortalité.

En effet, les informations que les compagnies d'assurances ont pu collecter sur le risque de décès intéressent généralement une population urbaine relativement aisée. Comme les conditions de vie en milieu rural africain sont beaucoup diverses, alors l'observation statistique s'en trouvera pénalisée.

*quelle
solution ?*

Pourtant, il ne fait pas de doute que la rente éducation, et la couverture des frais d'obsèques correspondent à un besoin important.

Deux autres écueils à signaler pour le développement de ces assurances seraient le rapport médical exigé des candidats à la souscription et le certificat de genre de mort. Dans le souci d'éviter toujours des tracasseries administratives aux paysans, auprès de qui pourraient-ils se procurer ces documents ? Le sous-préfet de la région, le maire ou l'infirmier ?

II - LES ASSURANCES DE DOMMAGES

Ce sont des assurances de choses ou de la propriété en vue de sa conservation. Dans le secteur agricole, les risques peuvent être le vol, et surtout l'incendie. Les garanties porteraient sur :

- l'habitat du paysan
- le matériel de travail (charrues, houe...)
- les cultures
- les récoltes (qu'elles soient stockées ou non)
- le cheptel.

Les problèmes au niveau de tous ces risques sont dans l'ensemble voisins. C'est pourquoi nous avons décidé de les aborder tous à travers l'élaboration de la garantie incendie et accessoirement de celle de la mortalité du bétail.

Parmi ces problèmes, on peut distinguer :

- ceux relatifs à l'absence de statistiques
- ceux relatifs au choix de l'objet à assurer
- ceux concernant les conditions d'indemnisation.

II-1 . L'ABSENCE DE STATISTIQUES

L'insuffisance des données ne permet pas de cerner avec précision la probabilité de réalisation et les montants moyens de sinistres, ce qui constitue un problème-clé et délicat.

En effet, collecter les statistiques dans le secteur agricole peut présenter des difficultés de traitement. Différents phénomènes entrent souvent en interaction. La fréquence de réalisation d'un incendie varie selon qu'il s'agit de zone humide ou sèche. Il y a donc nécessité de ne pas globaliser les chiffres au niveau d'un pays. Dans ces conditions, l'assureur se verra obligé d'augmenter sa marge de sécurité et donc de proposer des garanties techniquement plus chères.

Malheureusement, nous avons vu que les revenus des paysans sont bas. Entre autres solutions, l'on peut envisager une éventuelle intervention de l'Etat de façon à réduire le montant des primes et cela sur plusieurs plans. Il peut décider de supporter les pertes qui seraient au-dessus d'un montant déterminé et jouerait ainsi le rôle d'un réassureur en excédent de sinistres. Une autre technique consisterait à exonérer les risques agricoles d'impôts.

En fait, la volonté politique de soutien indispensable dont il est question se justifie pour différentes raisons. D'abord parce que l'assurance peut permettre d'augmenter la production nationale et donc de réduire les importations de produits alimentaires. Ensuite, elle réussit dans une certaine mesure à épargner l'Etat de venir quelquefois au secours des organismes publics de crédit agricole qui ont souvent des problèmes de trésorerie dus aux impayés des paysans.

II-2. LE CHOIX DE L'OBJET A ASSURER

Que faut-il garantir dans une plantation ? Est-ce les plants ou le revenu ?

S'agissant des plants, il peut se poser quelquefois des difficultés dans l'évaluation réelle de la valeur de ceux-ci au jour du sinistre.

En effet, si à 12 semaines, on sait qu'un poulet de chair a entre 1Kg et 1,2Kg et qu'il a consommé une telle quantité de nourriture, ce n'est pas le cas des plants car les phénomènes naturels sont plus complexes ici. D'ailleurs, bien que cela soit calculable, la majeure partie des paysans ne dispose pas de données techniques (quantité d'engrais, temps investis...) pour procéder à des estimations justes. Il y a également le fait que les plants n'ont pas la même valeur selon les âges. Une jeune plantation de café qui brûle a une valeur différente de celle d'une plantation qui est déjà en production. Dans un cas, le manque à gagner est faible alors que tel n'est pas le cas dans l'autre car il faudra plus de temps pour que le paysan se retrouve avec un champ de même niveau de production.

En raisonnant par rapport au revenu que pourrait avoir l'exploitant, un obstacle similaire se pose : la variation des rendements du simple au double selon le niveau d'entretien des plantations. Choisir donc comme base d'indemnisation un rendement standard n'est pas juste car la récolte escomptée fluctue également selon les zones climatiques. Les approches quantitative et qualitative apparaissent ainsi très spéculatives.

II-3. LES CONDITIONS D'INDEMNISATION

Au niveau des indemnités-incendie, que dire d'un cas où serait pris en compte le temps de reconstitution de la plantation ? Il demeure vrai que cela aura des repercussions sur la cotisation mais a l'avantage de soutenir l'assuré sinistré pendant les

3 ou 4 ans que peut durer la reconstitution. (cas du café). Il s'agit en fait de la perte d'exploitation.

L'on peut également se demander si le paiement des indemnités ne devrait pas prendre en ligne de compte les calendriers culturaux car une somme d'argent donnée en dehors du temps de semi, ou de planting court le risque d'être détournée de sa destination originelle. Un moyen d'y remédier ne consisterait-il pas de donner une partie de l'indemnité en nature ? (semences ou plants en pépinière).

Tous les aménagements que nous suggérons visent un unique but : celui de rendre l'assurance agricole la plus proche possible des aspirations des paysans.

II. 4 CAS PARTICULIER DE L'ASSURANCE DU BETAIL

On y trouve la couverture des risques relatifs aux élevages. La garantie qui nous intéresse ici est l'assurance mortalité du bétail.

C'est un contrat qui peut être facilement appliqué aux fermes avicoles et aux ranches car ils ont le plus souvent un minimum de technicité. Par contre, il demeure très difficile de vouloir prendre en compte le bétail qui est en transhumance.

Après avoir vu les grands types de contrats qui pourraient intéresser un paysan, l'on peut se demander s'il sera capable d'y voir clair. Cela pose ainsi la question de savoir la formule de contrat qui serait la mieux adaptée pour lui.

III- UNE FORMULE DE CONTRAT ADAPTEE

La garantie contre l'incendie des plantations et l'individuelle-accidents qui ont été vues répondent effectivement à des réels besoins de sécurité.

Mais compte tenu de l'état d'esprit des paysans qui n'aiment pas trop manipuler des documents, n'est-il pas mieux de les inclure au sein d'une multirisque ? Elle présente l'avantage d'être plus pratique et de contourner les difficultés techniques de tarification. C'est en cela que nous avons apprécié un des nouveaux produits de AMACAM : la "Multirisque du monde agro-pastoral"⁽³⁾.

Elle vise d'une part les exploitations qui auraient un minimum de modernisme. Le champ de couverture est le suivant :

- les dommages matériels causés par l'incendie
 - aux bâtiments
 - à la plantation
 - à la récolte ou au bétail
 - aux voisins et tiers.

- Les accidents corporels de la vie privée ou professionnelle. Ainsi, une indemnité de 100.000FCFA sera versée à la famille si l'assuré disparaissait après un accident ou en cas d'invalidité permanente. Un forfait de 50000F pour frais d'obsèques est également octroyé en cas de décès par accident ou mort naturelle. Ce contrat répond vraiment à une attente surtout au plan des frais funéraires qui, bien que relativement faibles, sont dans certaines familles une source de réelle satisfaction.

CONCLUSION PARTIELLE

A travers ce chapitre, nous avons essayé de voir à quel prix l'élaboration de produits d'assurance agricole était possible. Des problèmes ne trouveront peut-être pas de solution au plan national. Dans ce cas, nous nous sommes demandés si l'organisation de rencontres périodiques entre spécialistes de la sous-région ne serait pas l'occasion d'échanges enrichissants. Notre souci permanent a été de montrer qu'il faut une adaptation afin de donner aux contrats un "Visage rural". Cette même ambition nous guidera au chapitre suivant qui traitera de la forme de gestion la plus appropriée aux risques agricoles.

(3) Voir dépliant publicitaire en annexe.

CHAPITRE II

LA GESTION DES PRODUITS D'ASSURANCES AGRICOLES

Après avoir défini d'une part le contexte dans lequel évolue le paysan et d'autre part ses besoins, il apparaît nécessaire en dernière analyse de nous pencher sur le canal par lequel les produits d'assurances agricoles pourraient le mieux être écoulés. En d'autres termes, il s'agira de trouver lequel des types d'entreprises exerçant sur le marché répond le mieux à ces critères.

Cela revient donc à faire la comparaison entre les sociétés commerciales et les sociétés non commerciales.

Dans un dernier volet nous aborderons également certains autres points qui nous ont semblé utile à évoquer dans la gestion.

I- LES CARACTERISTIQUES GENERALES DES SOCIETES COMMERCIALES ET NON COMMERCIALES⁽⁴⁾

LES SOCIETES COMMERCIALES

Ce sont les sociétés dont la caractéristique essentielle est la recherche du gain. Les opérations qu'elles effectuent sont donc qualifiées d'actes de commerce. Il s'agit en général de sociétés anonymes devant justifier d'un capital social dont le montant minimum est préalablement défini par la législation. Il est autour de 1.000.000.000FCFA. Cette somme est répartie en actions.

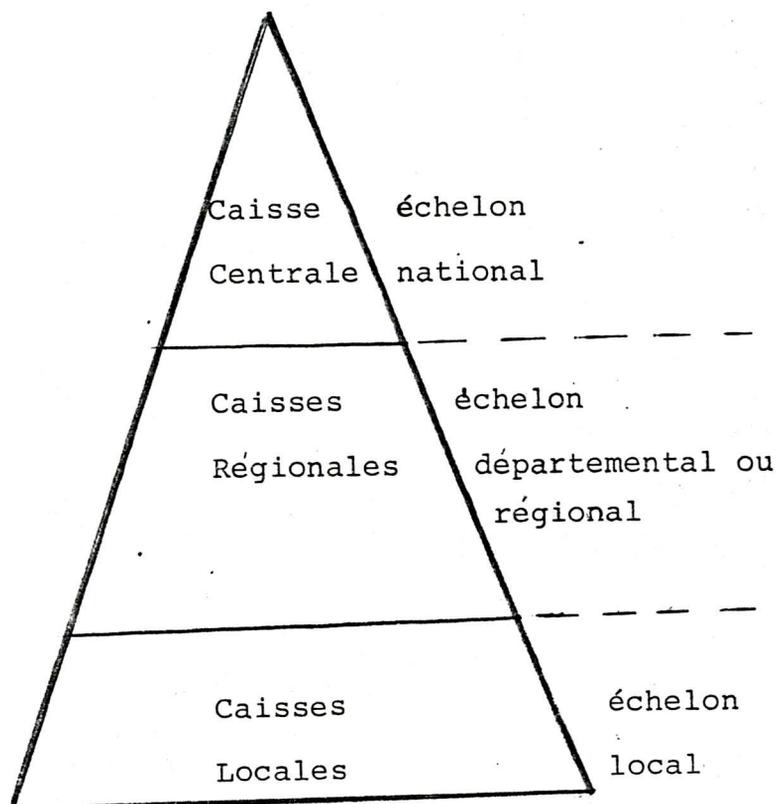
(4) Wilson Fidèle : les sociétés d'assurances Mutuelles, pour une pleine intégration des marchés d'assurances de la CICA.

II- L'ORGANISATION DES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE FRANCE

Dans cette organisation, les problèmes de sécurité sont pris en compte par les coopératives. Chaque coopérative a une caisse locale auprès de laquelle les sociétaires souscriraient leurs contrats. C'est également le bas qu'ils seront guidés dans le choix des formules de protection, des moyens de prévention et où chacun exprimerait ses besoins.

Des caisses régionales ou départementales existent au niveau des unions de coopératives. Cet échelon constitue une caisse de réassurance au 1er degré. C'est également à ce stade que se font les phases préliminaires de gestion technique (élaboration des tarifs, surveillance des risques), financière et administrative.

Une caisse centrale représente l'ensemble au niveau national. Elle sert de retrocessionnaire des caisses régionales, coordonne les différentes politiques et défend les intérêts de la mutualité partout où le besoin se fait sentir.



ORGANISATION DECENTRALISEE SELON UNE STRUCTURE PYRAMIDALE

Nous restons conscients que ce genre d'organisation ne peut pas actuellement voir le jour au sein de nos coopératives. Néanmoins, nous avons là un modèle de vraie mutualité au sein de laquelle les adhérents gèrent eux-mêmes leurs risques.

Notons par ailleurs qu'actuellement, le système de répartition de AMACAM sur tout le territoire national semble le prédisposer à la conquête du marché.

Enfin, étant donné que la priorité de risques agricoles n'est laissée à aucune compagnie, nous avons jugé opportun d'aborder dans le paragraphe suivant certains moyens de conquête de la clientèle.

III - DES ELEMENTS DE CONQUETE DU MARCHE

Nous aborderons ici 2 points essentiels à savoir

- comment développer des assurances de groupes
- comment entretenir une politique de formation et d'information.

a) - COMMENT DEVELOPPER DES ASSURANCES DE GROUPES

Le premier point consiste à traiter avec les paysans qui sont déjà organisés au sein des coopératives. Cela présente l'avantage de favoriser la collecte des primes que l'on pourra d'ailleurs faire coïncider avec les périodes de vente des récoltes. D'ailleurs, ne serait-il pas envisageable d'affecter une partie des ristournes aux couvertures d'assurance ?

Une autre forme d'assurance de groupe serait de travailler avec les exploitants qui sont le contrôle des sociétés agro-industrielles. Nous pensons par exemple aux plantations dites villageoises. En général, elles écoulent leur production par le canal de ces sociétés. C'est pourquoi nous pensons au fait de passer par elles pour assurer les paysans et de déduire le montant des cotisations pendant les ventes. Une formule de ce genre existe déjà en Côte d'Ivoire au sein de la société Africaine des plantations d'hévea (SAPH). Toutes les parties en général en profitent car d'un côté le paysan a une couverture et de l'autre la société d'encadrement a la certitude que cer-

tains aléas ne viendraient pas trop perturber ses prévisions.

b) COMMENT ENTRETENIR UNE POLITIQUE DE FORMATION
ET D'INFORMATION

Il est souvent dit dans les techniques commerciales que la demande d'un produit était fortement tributaire de la perception psychologique que le public avait de ce dernier. En plus de cela compte tenu de la susceptibilité des paysans, il est utile voire même indispensable d'entretenir avec eux une permanente politique d'information. C'est en cela que les coopératives se présentent comme une voie de bonne communication.

Par ailleurs, ne serait-il pas souhaitable que ce type de séances d'information soient parrainées par une autorité administrative (sous-préfet ou responsable de l'Agriculture) ? Cela permettrait peut-être de mieux faire comprendre aux paysans encore réticents que l'assurance n'est pas une forme déguisée d'impôts.

Enfin, dans un souci de vulgarisation, un guide dit "Guide de l'assuré paysan", dans un langage clair, simple et imagé peut être élaboré. On peut même y exprimer le montant des cotisations en nombre de kg de cacao ou de café. Le paysan se rendrait aisément alors compte que le prix à payer est négligeable par rapport à la couverture proposée. Cette réalité a été bien illustrée par AMACAM dans un de ses projets de contrat (voir Annexe 2)

Enfin, puisque le personnel des sociétés d'encadrement sort le plus souvent des établissements de formation agricole, ne peut-on pas décider de conscientiser les intermédiaires indispensables qu'ils sont dès la base ? La mise en place d'une solide politique d'assurance passe également par là. Voilà pourquoi il ne serait pas superflu de négocier l'institution de l'enseignement d'une assurance tournée vers l'agriculture dans ces écoles.

CONCLUSION GENERALE

L'Assurance des risques agricoles peut, dans un pays comme le Cameroun, servir à satisfaire une bonne partie des besoins de sécurité du paysan d'une part, et d'autre part elle peut dissiper la crainte qu'il y aurait à se lancer dans l'acquisition de techniques culturales plus productives par le canal des crédits.

Par ailleurs, compte tenu de la spécificité du monde rural une adaptation des produits déjà existants et des conditions de garanties est apparue comme un passage obligatoire. Dans le même esprit la formule de gestion par les mutuelles nous a semblé présenter le plus d'avantages.

Néanmoins, nous n'avons pas perdu de vue les problèmes qui existent dans ce secteur. Ils sont nombreux surtout que nous avons volontairement écarté les exploitations modernes dont les risques sont mieux maîtrisés.

A travers cette étude, notre ambition n'avait pas été de proposer des recettes (nous n'avons d'ailleurs pas encore les compétences) devant un sujet aussi vaste que complexe. Il s'agissait plutôt de nous poser des questions, d'approcher certains obstacles spécifiques et d'émettre lorsque nous le pouvions, des voies solutions.

Dans ces conditions, notre seul espoir reste que la recherche puisse continuer. La création d'une politique d'assurance agricole véritable mérite de se faire avec discernement et le concours de tous.

B I B L I O G R A P H I E
===== ° =====

A/ ARTICLES

- Daniel Tribondeau : Une nouvelle garantie pour les agriculteurs:
l'Assurance tempêtes sur récoltes.
l'Argus 19-2-85 P. 973-974.

- Gerge Staub : L'Assurance des récoltes
publication du secrétariat général de la t
Troisième conférence des assureurs africains,
17-22 Juin 1974 Yaoundé, République Unie du
Cameroun P. 98-99.

- Ibata Raymond : Que faisons-nous pour assurer nos paysans et
(ARC-CONGO) artisans ?
Assureur Africain n° 2 Mars 1984. P. 16-19

- Joseph Gomat : Les risques agricoles en assurance incendie,
Soumbou (7eme Pro. cas de l'AMACAM-mémoire de fin d'études.
I.I.A) Juin 86.

- Mutuelle Agricole : Les risques agricoles au Cameroun, publication
du Cameroun du Secrétariat général de la troisième confé-
rence des assureurs africains, 17-22 Juin 1974
Yaoundé. République Unie du Cameroun P. 93-95.

- Wilsson Fidèle : les sociétés d'assurances mutuelles, pour une
(7e Promotion pleine intégration des marchés d'assurances
I.I.A) de la CICA - Mémoire de fin d'études Juin 86

- SECRETARIAT. CNUCED : - Assurance Coopérative, forme d'assurance
appropriée pour les pays en développement.
T D/B/C3/138. 26 Juillet 1977.

- L'Assurance récoltes dans les pays en déve-
loppement : leur évolution en 1980-1981
TD/B/C3/178. 27 Octobre 1982.

- L'Assurance récoltes dans les pays en developpement
TD/B/C3163 - MAI 1980
.../...

B/ OUVRAGES :

- L'Agriculture Camerounaise : 1ère édition
Ediafric : la documentation africaine 57-Avenue d'Iera Paris XVI
- Géographie du Cameroun classe de 3e, 4e technique
- Edicef, 93, rue Jeanne d'Arc
75013 Paris.
- VI° Plan quinquenal de développement économique et Culturel du Cameroun 1986 - 1981 (MINPAT).

C/ AUTRES DOCUMENTS :

- 1) L'Assurance récoltes (par la Munchener Ruck):
AMACAM-Note d'information n° 14 du 27-2-1974.
- 2) Note sur la présentation de 2 projets d'assurance intéressant le monde agricole (Garantie du planteur contre les accidents et Assurance incendie plantation et récoltes).
- 3) Les Assurances Mutuelles Agricoles:- 2^e édition Septembre 1980.
Union des Caisses Centrales de la mutualité agricoles 8-10, rue d'Astorg 75 380 Paris Cedex 08 (brochure de vulgarisation).
- 4) "L'Olympe des ruraux" : Spécial Comice agro-pastoral de Maroua 88 Cameroun Tribune-édition bilingue.

A N N E X E S



AMACAM

**l'assurance dans votre vie quotidienne, c'est :
MULTIRISQUE AGRO-PASTORAL**

A) LES ACCIDENTS CORPORELS

Pouvant survenir à l'agriculteur, l'éleveur... tant dans le cadre de la vie privée que professionnelle.

Tout le monde sait que le travail des champs expose à de nombreux accidents (l'on peut se blesser, tomber d'un arbre, être assommé par une branche d'arbre tombante, être mordu par un serpent, attraper une hernie d'effort...)

Ces événements peuvent être la cause de la mort de notre Agriculteur ou de notre éleveur, de son infirmité qui fera qu'il ne puisse plus travailler comme avant, ou simplement l'amener à dépenser beaucoup d'argent pour guérir ses blessures.

S'il s'agit d'une mort des suites d'un accident, l'assurance paiera 1 000 000 CFA à la famille de l'agriculteur ou de l'éleveur décédé.

S'il reste infirme, l'assurance lui versera à lui-même 1 000 000 CFA si son invalidité est permanente et totale ou une somme proportionnelle à son infirmité si elle est partielle.

L'assurance remboursera également les frais médicaux, pharmaceutiques et de soins dépensés à l'occasion d'un accident, limités à 50 000 CFA par accident.

Toute mort consécutive à une maladie ou un accident oblige l'assurance à payer 50 000 CFA à la famille pour participer à l'enterrement du disparu.

Tout cela moyennant une cotisation d'assurance annuelle de CFA 3 000 (TROIS MILLE F CFA).

B) L'INCENDIE

C'est-à-dire les dommages matériels occasionnés par l'incendie, la foudre, les explosions.

* à vos bâtiments (votre maison d'habitation, votre ferme, les hangars abritant vos récoltes)...

* à votre plantation de cacao, café, coton, ananas, bananes, maïs, etc...

* à vos récoltes en stock ou votre bétail
l'Assurance couvrira également les dommages subis par les voisins ou d'autres personnes lorsqu'il est établi que le feu qui a pris naissance chez vous s'est propagé chez eux.

Tout dépendra pour la cotisation d'assurance à payer, des valeurs que vous déclarerez à la Mutuelle Agricole du Cameroun sur votre plantation, votre ferme, votre maison d'habitation etc.

AMACAM :

LA GARANTIE

D'UN

REMBOURSEMENT

2è GARANTIE : L'assurance incendie
plantation et récolte

A - Qu'est-ce que nous couvrons ?

Nous couvrons le planteur qui aura souscrit cette garantie contre les dommages d'incendie susceptibles de détruire sa plantation et sa récolte quelle que soit l'origine du feu : feux de brousse, foudre, imprudence, incendie criminel auquel le planteur serait toutefois étranger (c'est-à-dire ni auteur, ni complice).

En fonction des résultats qui seront obtenus et analysés au bout d'une certaine période d'observation technique (généralement 3 ans) nous étendrons la garantie aux pertes indirectes consécutives à la destruction de la plantation par le feu notamment l'absence de récoltes pendant un certain temps (2 ou 3 ans) avec des modulations appropriées au niveau de la cotisation

B - Quel est le montant des sommes que nous verserons au planteur à l'occasion d'un incendie

S'il y a destruction totale de la plantation assurée et compte tenu de l'aléa qui subsiste quant à la connaissance exacte de la production que la plantation brûlée aurait générée au moment de la récolte, nous verserons au planteur l'équivalent en argent de la production annuelle la plus élevée de ladite plantation enregistrée au cours des 3 dernières années : nombre total de Kgs de cacao commercialisés.

Toutefois et dans le souci d'actualiser le pouvoir d'achat du planteur le calcul de l'indemnité à lui payer se fera sur la base du dernier prix unitaire d'achat au planteur arrêté par les pouvoirs publics (référence Grade I et II).

Il en résulte que le planteur sera payé comme s'il avait réellement récolté et commercialisé sa production sur le marché.

S'il y a destruction partielle de la plantation, l'indemnité que nous verserons sera calculée proportionnellement à la surface détruite par rapport à la surface totale.

C - Que paiera le planteur en contrepartie de toutes ces garanties

La faible contribution que nous demandons au planteur en contrepartie de cette couverture est la valeur de 5 kgs seulement de cacao à l'hectare. En admettant par hypothèse que la récolte à l'hectare est de l'ordre de 250 kgs de cacao avec quelques variantes, le taux de cotisation en termes monétaires sera de 2 %.

Son assiette étant la valeur de la production annuelle la plus élevée des 3 dernières années par le dernier prix unitaire d'achat au planteur (cacao Grade I et II).

En résumé, pour se protéger contre les risques d'incendie pouvant l'empêcher de produire et de commercialiser 500 kgs de cacao par exemple, le planteur est humblement appelé à sacrifier seulement 10 kgs de cacao dans l'année dans le cadre d'un système de protection adapté, efficace et moderne : l'assurance Agricole

Exemple Pratique

M. BOYA André est planteur à Ombessa. Il a commercialisé au cours des 3 dernières années 680 kgs de cacao en 1982, 750 kgs de cacao en 1983 et 700 kgs de cacao en 1984.

Redoutant les conséquences des incendies qui ont ravagé çà et là de nombreuses plantations dans le pays, il accueille avec joie l'idée de la garantie Incendie des Récoltes et plantations que les Assurances Mutuelles Agricoles du Cameroun viennent de mettre au point et y adhère sans hésitation et volontairement dans le cadre de sa Coopérative de Développement.

1ère Question : Quel est le montant de la contribution annuelle que M. BOYA versera à la caisse de son assureur Agricole ?

Réponse : L'assiette de la cotisation ici c'est la production la plus élevée des 3 dernières années c'est-à-dire celle de 1983 : 750 kgs.

- Le dernier prix unitaire d'achat au planteur de cacao Grade I et II servant de base de calcul au moment de l'adhésion est de 410 F/Kg au moment de l'incendie.

- Le taux de cotisation est de 2 %, montant de la cotisation : $(750 \text{ kgs} \times 410 \text{ f}) \times 2 \% = \underline{\underline{6.150 \text{ F CFA}}}$

Deux mois après son adhésion à l'assurance, un feu de brousse parti d'un champ voisin ravage toute sa plantation. M. BOYA dont la femme est grosse et qui se trouve par ailleurs être père de nombreux enfants frôle le désespoir surtout qu'il a aussi contacté des prêts remboursables à la campagne cacaoyère. Mais il sait qu'il a souscrit une assurance. Il saisit sa coopérative pour qu'elle demande son indemnisation à la Mutuelle Agricole.

2è Question : Quel est le montant de la somme que la Mutuelle Agricole du Cameroun versera au planteur BOYA André au titre du sinistre ?

Réponse : C'est la valeur de sa production cacaoyère la plus élevée des 3 dernières années par le dernier prix unitaire d'achat au planteur (Grade I et II). Soit : $750 \text{ kgs} \times 410 \text{ f} = \underline{\underline{307.500 \text{ F CFA}}}$.

En contrepartie d'une modeste cotisation de 6.150 F, le planteur BOYA André aura touché 307.500 F CFA à l'occasion de l'incendie.

Si cependant la plantation de M. BOYA qui s'étend sur 3 hectares avait brûlé au 1/3 seulement. Qu'aurait-il touché ?

Réponse : $(750 \text{ kgs} \times 410 \text{ f}) \times 1/3 = 102.500 \text{ F CFA}$.

